l'encombrement — des gardons, brèmes, etc...

C'est la carpe qui requiert le plus de soins.

Dans un grand bassin, on a placé douze mâles et six femelles, cette répartition numérique étant la seule qui soit normale. Les carpes sont particulièrement prolifiques : 100.000 œufs par kilo de poids vif. A partir de la mi-juillet, on donne au carpillon une nourriture artificielle : tourteaux d'arachides, pommes de terre cuites, grains cuits, etc... On place ces aliments dans de petits bacs en zinc fixés sur un piquet, presque à fleur d'eau et ces véritables auges sont littéralement assiégées par les voraces carpillons. Ces alevins peuvent bientôt peser de 80 à 150 grammes.

Il faut protéger les alevins contre les gros poissons en vertu du Parlamentum : « Les gros poissons mangent les petits », puis contre les insectes comme les dytiques qui sont de dangereux parasites.

Néanmoins, le déchet est toujours considérable. C'est ainsi qu'une carpe de trois kilos produisant 300.000 œufs ne donne en réalité que 10.000 alevins.

Dans la longueur des bassins, des rigoles sont creusées qui permettent de recueillir les sujets lorsque tout a été asséché. C'est de cette façon qu'on retire les poissons, pour les livrer au dehors, au moyen d'épinettes glissant dans ces longs couloirs.

L'établissement de Wagnonville est particulièrement bien dirigé et surveillé par le président de la Fédération, M. Bourgeois, et ses aides, MM. Bourdin et Ganthier. Les prix de cession du poisson couvrent les frais qui comprennent : l'entretien des bassins, l'achat des reproducteurs, de la nourriture, du matériel, etc...

Les pêcheurs devraient avoir une pensée de reconnaissance pour ceux qui veillent de si près et avec beaucoup de soin, à l'entretien des milliers de pensionnaires des bassins de Wagnonville qui, par gros contingents, désertent régulièrement ces lieux charmants pour aller frétiller dans des endroits moins hospitaliers où l'hameçon les guette.

MORT DU PRINCE SIXTE DE BOURBON

Paris, 14 mars. — S. A. R. le prince Sixte de Bourbon est décédé mercredi, à 15 h. 30, à Paris.

C'est à Rome, au mois de novembre de l'année dernière, que le prince Sixte de Bourbon-Parma ressentit les premières atteintes de la maladie qui nécessita, sur le désir des Souverains d'Italie, son transport, à Paris, en wagon spécial. Depuis lors, après diverses phases, la maladie tint le prince éloigné de toute activité.

Dimanche dernier, un bulletin de santé annonçait que son état était désespéré. La septicémie fit, en 48 heures des progrès considérables et à 15 h. 30, mercredi après-midi, il rendait le dernier soupir.

Le prince était entouré au moment de son agonie, dans l'hôtel de son beau-père, le duc de Dondeanville de La Rochefoucauld, 47, rue de Varenne, de sa femme la princesse Sixte de Bourbon-Parma, de ses sœurs, l'ex-impératrice Zita, la duchesse de Parme, de la princesse Isabelle de Bourbon et des princes Xavier de Bourbon et le grand duc de Luxembourg, ses frères.

Dès que la nouvelle du décès a été connue, vers 17 heures, l'hôtel de la rue de Varenne a vu un défilé incessant de personnes qui venaient s'inscrire sur les registres de deuil. On relevait à côté des grands noms de l'armorial français ceux de personnalités appartenant au monde diplomatique.

Le prince Sixte de Bourbon-Parme naquit au château de Wartegg le 11 août 1886.

Docteur en droit et en sciences politiques et économiques, il fut capitaine d'artillerie belge.

En 1910, le prince Sixte épousa Edwige de La Rochefoucauld. Une fille, la princesse Isabelle, naquit de cette union, le 14 mars 1922, à Paris.

On n'a pas perdu le souvenir des magnifiques expéditions du prince en Afrique et en Asie qui devaient enrichir le patrimoine scientifique français.

On se souvient également que durant la grande guerre, au printemps de 1917, Sixte de Bourbon-Parme fut l'agent de liaison de son beau-frère l'empereur d'Autriche, Charles Ier, transmettant secrètement au Président de la République, M. Poincaré, des vues générales sur la paix.

La lettre de l'empereur d'Autriche

(Photo S. A. I.)

LE PRINCE SIXTE DE BOURBON

fut communiquée le 31 mars 1917 par le prince Sixte, au président Poincaré, en présence de M. Jules Cambon, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

Une copie du document fut transmise au président du Conseil M. Ribot.

Les alliés examinèrent la proposition de l'empereur Charles à laquelle ils opposèrent une fin de non recevoir le 19 avril 1917, à la conférence de Saint-Jean de Maurienne.

En avril 1918, une polémique éclata dans la Presse mondiale. On contesta l'authenticité, qui n'était pourtant pas douteuse, de la lettre impériale. On écrivit même que l'initiative des offres de paix était venue de la France. Un communiqué énergique de Clemenceau démontrait ainsi : « Il y a des consciences pourries », devait mettre fin à l'incident.

Le prince Sixte de Bourbon-Parma était chevalier de la Légion d'honneur.

Les funérailles des aviateurs Huet et Collet à La Madeleine

(Ph. de J. de M.)

LES PILOTES DE RÉSERVE DU CENTRE MILITAIRE DE FLERS

Les funérailles des infortunés aviateurs, MM. André Huet et Robert Collet, morts tragiquement au Maroc, le 1er mars, ont donné lieu à une touchante et douloureuse manifestation de sympathie envers les familles éprouvées.

Ce fut d'abord au domicile de M. André Huet, 136, avenue Saint-Maur, le long défilé des amis des deux victimes de l'air et de la foule des humbles, auxquels, avec une humeur toujours égale et son bon sourire accueillant, M. Huet prodiguait, dans de nombreuses circonstances, les marques de son dévouement et de sa générosité.

A 11 h., le cortège funèbre se mit en route aux accents d'une marche funèbre, qu'accompagnait dans les airs la ronronnement monotone de trois appareils du Club d'avions légers des Flandres.

Derrière le cercueil, une première plaque de marbre, celle qui prouvait la reconnaissance attristée des domestiques de M. Huet. Puis, le char portant d'innombrables et magnifiques couronnes des sociétés dont faisaient partie les deux défunts. La couronne offerte par les conseillers municipaux de La Madeleine à leur regretté collègue, M. Huet. Une importante délégation de la Société des médaillés du travail des établissements Huet suivait les couronnes des six proches. Deux à les formées d'œillets magnifiques, insignes du Club d'avions légers des Flandres. L'Harmonie municipale de La Madeleine, dont M. Huet était vice-président d'honneur.

Les deux chars funèbres étaient suivis du deux sous-officiers portant, sur des coussins, les croix de la Légion d'honneur et les croix de guerre des deux aviateurs, et de trois officiers de l'active.

Les coins du poêle étaient tenus, pour M. Huet, par MM. Couhé, directeur de l'aviation civile ; Descamps, maire de La Madeleine ; Ramon-Six, vice-président du Club d'avions légers des Flandres ; Ceo at, président de l'Olympique Lillois ; Debrauwer, président de l'Harmonie municipale ; Delattre, représentant les établissements Huet de La Madeleine.

Par les capitaines Jindre, directeur, et Daschepere, commandant du Cercle aérien de Flers ; le capitaine Mallies ; le sergent Zouite ; MM. Vachet et Paulles, pilotes, pour M. Collet.

MM. Alain et Jérôme Huet, M. François Collet, les jeunes fils des défunts, qu'accompagnaient MM. les abbés Sion et Blenfait, de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes, conduisaient le deuil, suivis par le conseil municipal de La Madeleine, ayant à sa tête M. Fichaux, premier adjoint ; par une trentaine d'officiers aviateurs du Cercle aérien de Flers, avec leur fanion ; les membres du Club d'avions légers des Flandres et le personnel des établissements Huet.

Parmi les membres des deux familles, la robe blanche d'un Père Blanc rappelait cette terre d'Afrique que les aviateurs ont imprégnée de leur sang.

Il ne nous sera pas possible de citer toutes les personnalités qui représentaient le monde industriel, l'aviation, les sociétés sportives de toute la région du Nord.

Notons seulement la présence du colonel Duval, représentant le général Denain, ministre de l'Air, arrivé à Rouchin par avion ; les généraux Pétin, commandant la 1re région, et Orsini, de l'aviation ; Bouton d'Arnières, représentant M. Langeron, préfet du Nord ;

MM. Renaud et Demesmay, sénateurs ; Coutel, député ; Crépy-Saint-Léger, Guillaume et Delverdre, conseillers généraux ; Hauteur Franchomme, Serive-Thiriez, Thellier de Poncheville, Catoire, conseiller d'arrondissement ;

MM. Alfred Descamps, président, et Maurice Wallaert, membre de la Chambre de commerce de Lille ; Julien Le Blon, président du Syndicat des filateurs de coton de Lille ; Alfred, Julien et Robert Prieur ; André Wallaert ; Jacques Mesureur ; Pierre Bouriet, directeur du Crédit du Nord ; Maistrot, directeur du Crédit commercial de France ; Robert Allègre, codirecteur de « La Dépêche » ; Delattre-Lemarec ; Henri Becquart, Pierre Decoster ; trois grands aviateurs : Détroyat, Assollant et Lefebvre ; Mlle Suzanne Deneux de la Meurthe, présidente du Club ; Roland Garros ; MM. Jourin, président d'honneur de l'Olympique Lillois ; Crombez, président de l'Association aéronautique du Nord ; Jacques Altaïs, président de l'Aéro-Club du Boulonais ; une délégation des « Ailes rouballaisiennes » et du Club aéronautique de Dunkerque ; MM. Choquet, président du Club d'aviation d'Amiens ; Boulant, vice-président du Club d'aviation de Saint-Omer ; Rouset, directeur des établissements Potez, à Meaulte.

Mgr Descamps, vicaire général, avait pris place dans les stalles et, dans l'assistance, se trouvaient Mgr Régent, M. le chanoine Quetera, l'abbé Stahl et de nombreux ecclésiastiques.

Le chœur mixte « Cantate Dominico » a exécuté, sous la direction de M. Permant la messe de « Requiem » de Fauré, accompagnés aux orgues par Mme Packet.

L'absoute fut chantée par M. le chanoine Vernier, curé-doyen de La Madeleine.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les deux familles reçurent les condoléances.

LES CORBILLARDS DE MM. HUET ET COLLET.

L'ARRIVÉE DU CORTÈGE FUNÈBRE A L'ÉGLISE

puis le corps de M. André Huet fut conduit au cimetière de l'Est, tandis que celui de M. Robert Collet était dirigé vers Asnières (Seine).

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 14 mars. — La séance, qui est présidée pour la première fois par le général Bourgeois, vice-président, est ouverte à 15 h. 10.

Le Sénat examine la proposition de loi modifiée par la Chambre relative à l'organisation du marché du blé.

Au nom de la Commission de l'agriculture, M. Gorgeot indique qu'un seul point de divergence subsiste entre les deux assemblées et demande le maintien pour l'établissement du prix minimum de la base du poids spécifique de 76 kilos. La Chambre avait supprimé cette disposition dans le but d'étendre l'application du prix minimum aux blés de qualité marchande.

Après une longue discussion, l'article 1er qui fixe à 175 fr. le prix minimum du blé dont le poids spécifique est au moins égal à 76 kilos par hectolitre, est adopté. On adopte également l'article 2 (contrat de report) à l'exception du dernier alinéa, qui prévoyait le versement des amendes à un fonds commun destiné à financer le contrôle de la loi.

Les derniers articles et l'ensemble de la proposition sont alors adoptés.

L'assemblée reprend alors la suite de la discussion du projet d'encouragement à la récolte de la gomme et à l'assimilation des produits résineux.

M. Cuillaux informe le Sénat que la Commission des finances est saisie d'un contre-projet de M. Carrère, président de la Commission de l'agriculture. Il demande le renvoi de la discussion à demain, qui est ordonné.

Le Sénat fixe sa prochaine séance à jeudi 15 mars, à 15 h. La séance est levée à 18 h. 30.

Le village de Roquebillière menacé par des glissements de terrain a dû être évacué de nouveau

Une nouvelle catastrophe menace le village de Roquebillière, qui avait été en partie détruit en 1926. On s'est aperçu que les récentes pluies avaient provoqué plusieurs crevasses sur la montagne de Belvédère. Un premier glissement de terrain s'est déjà produit, mais il n'a fait aucun dégât.

Pour parer à toute éventualité, le village a été évacué.

L'AFFAIRE STAVISKY

Les talons des chèques retrouvés sont-ils de la main de Romagnino ?

Paris, 14 mars. — M. Domay, juge d'instruction, a recueilli cet après-midi une intéressante déposition : celle du garçon de recettes Schenaerts, employé à la Société foncière, place Saint-Georges, pendant quatre ans.

Schenaerts a vu à plusieurs reprises Stavisky, Romagnino et Hayotte dans le même bureau et il a vu Romagnino établissant lui-même des chèques qu'il signait du nom d'Alexandre ; les deux écritures, on l'a dit, en effet, se ressemblent suffisamment pour cela.

M. Ordonneau, saisi de ce fait, va vraisemblablement nommer trois experts en écritures pour examiner les talons.

D'autre part, Schenaerts a déclaré qu'à plusieurs reprises, trois ou quatre fois, semble-t-il, il avait porté de la part d'Alexandre, rue de Valois, des enveloppes paraissant contenir des documents assez épais. Ces plis selon lui, étaient destinés au député radical-socialiste Louis Proust.

Le garçon de recettes a précisé qu'il n'attendait jamais et ne rapportait pas de réponse.

A propos d'un chèque émis au bénéfice du Lloyd Continental Français

Parmi les chèques émis par Stavisky, il s'en trouve un de 105.000 francs au bénéfice du Lloyd Continental Français, dont le siège est à Rouboix, 3, rue de Dammartin. A ce sujet, nous recevons de cette société la mise au point suivante :

« Nous tenons à faire connaître que le virement de 105.000 francs de la Banque de France en date du 28 octobre 1933 dont il s'agit, correspond au remboursement et au paiement des intérêts à 5 % l'an d'un bon de la caisse du Crédit municipal de Bayonne, n° 1493, souscrit en date du 26 octobre 1932, à échéance du 26 octobre 1933 et dont nous avions demandé le remboursement directement au Crédit municipal de Bayonne.

« Notre Compagnie est d'ailleurs encore créancière du Crédit municipal de Bayonne en vertu d'un bon, n° 1404, souscrit en date du 20 octobre 1932 et à échéances du 26 octobre 1934, d'une valeur de 100.000 francs.

« Ces bons payés par notre Compagnie 100 % de leur valeur nominale, ont été souscrits par l'intermédiaire d'un organisme financier et sur la foi de la recommandation adressée par le ministre du Travail aux diverses Compagnies d'assurances.

Tissier fait opposition à l'arrêt de la Cour de cassation

Me Delmas, l'un des défenseurs de Tissier, s'est rendu, mercredi matin, à la maison d'arrêt de Bayonne où son client lui a remis la lettre destinée au procureur de la République, lui annonçant sa décision de faire opposition à l'arrêt de la Cour de cassation, ordonnant le dessaisissement du Parquet de Bayonne en faveur de celui de la Seine.

Me Delmas a transmis aussitôt à M. Dejean de La Batie, le requête de l'ancien directeur du Crédit municipal.

Le procureur de la République, M. Dejean de La Batie, a envoyé, dès réception de cette lettre, M. Bellinchon, greffier, recueillir à la prison l'opposition de Gustave Tissier.

Quelques minutes avant midi, M. Bellinchon s'est donc présenté à la maison d'arrêt où, en présence de Gustave Tissier et de son défenseur, Me André Delmas, il a dressé le procès-verbal de remise de l'opposition. Gustave Tissier a déclaré qu'il produirait dans les délais de la loi, c'est-à-dire avant le 26 mars, le mémoire contenant l'exposé de ses moyens d'opposition.

On sait que l'opposition entraîne automatiquement l'effet de dessaisissement du l'arrêt de la Cour de cassation. M. d'Uhalt va donc reprendre aussitôt son instruction interrompue, de même MM. Pesonnet et Goldan qui expertisent les gages du Crédit municipal, poursuivront leurs travaux dès cet après-midi.

(Ph. H. Manuel.)

M. TURBAT
sénateur, maire d'Orléans

On recherche des bijoux à Genève

La Tribune de Genève apprend qu'en vertu d'une commission rogatoire décernée par M. Ordonneau, juge d'instruction, le commissaire divisionnaire Petit, d'Annemasse, et un inspecteur de la Sûreté générale procèdent actuellement à Genève, de concert avec le police genevoise à une enquête et à une perquisition dans une banque où des documents et des bijoux, remis par Stavisky, auraient été déposés dans un coffre par Pigaglio et par d'autres personnes.

L'interrogatoire du directeur et de l'appréciateur du Crédit municipal d'Orléans

Paris, 14 mars. — M. Ordonneau, juge d'instruction, a interrogé, cet après-midi, le directeur du Crédit municipal d'Orléans, Samuel Malinground, et l'appréciateur, Ernest Farault. Tous deux, on s'en souvient, ont été arrêtés. Il y a quelques jours et inculpés de recel. Ils sont arrivés au palais à 14 h. 30. Tous deux étaient assistés, dans leur interrogatoire, par le bâtonnier d'Orléans, Me Thauvin, et par Me André Lajeune.

— La légation de Hongrie à Paris, est autorisée à opposer le démenti le plus catégorique à l'information d'après laquelle un train venant d'Italie, serait transporté, en Hongrie, du matériel de guerre.

— Les obsèques d'Eugène Buffet, le chansonnier populaire récemment décédé à la suite d'une intervention chirurgicale, ont été célébrées en l'église Saint-Germain. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Kremlin-Bicêtre.

LE GÉNÉRAL PÉTIN commandant la 1re région va bientôt prendre sa retraite

Le 27 juin prochain, le général Pétin, commandant la 1re Région, va être atteint par la limite d'âge et prendre sa retraite.

Appelé au commandement de la 1re Région en 1931, le général Pétin dont

(Ph. H. Manuel.)

LE GÉNÉRAL PÉTIN

nous avons dernièrement rappelé la brillante carrière à l'occasion de sa promotion au grade de grand-officier de la Légion d'honneur, avait conquis d'unanimes sympathies aussi bien dans les milieux militaires que parmi la population civile. Aussi son départ sera-t-il vivement regretté.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE LA SURETÉ GÉNÉRALE

(Photo S. A. I.)

M. JEAN BERTHOIN
le nouveau directeur de la Sûreté générale

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

La Commission parlementaire d'enquête sur les incidents du 6 février a entendu M. Boulanger, commissaire divisionnaire qui a déploré qu'au cours de leur manifestation, les anciens combattants ne se sont livrés à aucune déprédation ni à aucune violence.

La Commission pour les affaires Stavisky a entendu de son côté M. Mittelhauser, commissaire de la Sûreté générale (service des jeux) ; M. de Lanzis, chef du service des jeux, et M. Fressard, chef de la 5e brigade mobile d'Orléans.

M. Colombani, sous-chef du service des jeux, raconte cette histoire :

« En 1930, j'allais contrôler le Casino de Juan-les-Pins. On y avait volé 10 millions à un banquier. Il obtint l'aveu du croupier coupable. Je croyais être félicité ! Je reçus un télégramme de M. Roquère m'invitant à me présenter à son cabinet.

— Vous allez un peu fort, me dit M. Roquère, il y a des interventions politiques. Deux parlementaires des Alpes-Maritimes, tous deux au pouvoir, étaient en effet intervenus.

Le président demande leurs noms.

— MM. Borély et Ricolfi. On essaya même de me faire passer devant le Conseil de discipline et M. Mittelhauser m'interdit formellement de retourner sur la Côte-d'Azur.

M. Ch. des Isnards demande à être entendu par la Commission

Paris, 14 mars. — M. Charles des Isnards, conseiller municipal du quartier de La Madeleine, vient d'adresser une lettre au président de la Commission d'enquête du 6 février, l'informant qu'ayant, à la demande de plusieurs de ses collègues du Conseil municipal, pris la tête d'une manifestation, il en revendique l'entière responsabilité et se tient à la disposition de la Commission pour tous éclaircissements utiles.

Un Congrès d'espéranto se tiendra le 10 juin, à Saint-Omer

Le 10 juin prochain aura lieu à Saint-Omer le XVe Congrès de la Fédération des groupes espérantistes du Nord de la France (Nord, Pas-de-Calais, Alsace, Somme).

Me Raymond Hubert devra suivre une cure de repos prolongée

Me Raymond Hubert, l'avocat de Romagnino, qui tente de se détruire en se jetant dans la Seine, est en traitement à la maison de santé, 15, rue Jeanne-d'Arc, à Saint-Mandé. Les troubles nerveux aigus dont souffre le malade, nécessiteront une cure d'isolement prolongée.

MESDAMES ! PLUS QUE 4 JOURS !

C'est jusqu'à mardi prochain 20 mars seulement, que la Crédit-Mobilière des Etats-Unis CLAVERIE se trouvera à leur Succursale de Lille, 63, rue Nationale (Téléph. Lille 10-11).

Les dames qui ne sont pas encore allées le voir ne doivent donc pas tarder à aller lui demander de précieux avis sur le choix d'une Gaine, d'un Corset, d'une Ceinture ou d'un Soutien-Gorge, et examiner les toutes dernières créations Claverie pour la Mode nouvelle qui leur assureront une grâce délicate et un bien-être délicieux. Où

La loi sur le règlement des « produits finis » a été définitivement adoptée

Une loterie émise dans les départements sinistrés en permettra le règlement

Ainsi que nous l'avons relaté hier, le Sénat, sur un rapport favorable de M. Henri Merlin, a adopté mardi, sans débat, le projet de loi concernant les indemnités représentatives de frais supplémentaires sur produits finis.

L'organisation de la loterie dont il était question dans le projet de loi que nous avons publié, il y a quelques jours, et qui doit permettre de régler définitivement la question des « produits finis », sera vraisemblablement confiée au « Comité des Industriels sinistrés du Nord et de l'Est », au sein duquel se trouvent représentés les anciens et nouveaux attributaires.

Comme on le sait, l'émission de cette loterie dont le produit doit être de 70 millions, sera limitée aux départements sinistrés.

Chez les Plus Grands Invalides de la Guerre

Les membres du Groupement inter-départemental de cette grande Fédération sont invités à l'assemblée générale qui aura lieu le 18 mars, 13, rue du Molinel, à Lille, à 14 h. et à 16 h. 30, au cortège qui se rendra au Monument aux morts pour déposer une gerbe.

Une permanence fonctionnera pour accueillir les membres titulaires de l'article 10, ou de l'article 12 de la loi du 27 mars 1919, qui ne font pas encore partie du groupement et dont le situation de combattants répond à nos statuts.

La Fédération des plus grands invalides de la guerre est reconnue d'utilité publique et a son siège : 18, rue Faber, à Paris ; elle dispose de moyens importants pour aider ses membres dans le besoin et jouit près des pouvoirs publics d'une sympathie particulièrement bienveillante justifiée d'ailleurs, par la situation vraiment émouvante des amputés de plusieurs membres, des amputés aveugles, des grands paraplégiques qui ont constamment besoin, leur vie durant, de soins journaliers, et de secours d'une tierce personne.

LE CRIME DE RAISMES

La deuxième victime succombe à ses blessures

L'enquête ouverte pour retrouver l'auteur de l'agression dont furent victimes deux cabaretières de Raismes n'a apporté aucun élément qui puisse éclairer ou diriger les inspecteurs de la brigade mobile, le commissaire de police de Saint-Amand, la gendarmerie d'Anzin, dans leur enquête. La police valenciennoise surveille les étrangers ; la clé anglaise, instrument du crime, est présentée dans les différentes usines de la région.

Mercredi, les inspecteurs de la brigade mobile ont fait des perquisitions dans les cercles de Vicoigne où habitent des Italiens et des Polonais. Les opérations policières n'ont amené aucune découverte intéressante.

Malgré les soins dont elle a été l'objet, Mme Julie Delabaye, la seconde victime, a succombé mercredi après-midi, n'ayant survécu que trois jours à sa sœur, Mme veuve Duflos.

Une mort mystérieuse à Wasnes-au-Bac

Le 6 mars, on trouvait malade chez elle, au milieu d'un désordre indescriptible Mme veuve Grévillers. Agée de 82 ans. Des soins lui furent donnés et comme des emplettes devaient être effectuées, des voisins lui demandèrent où se trouvait son argent.

A l'endroit indiqué on ne trouve rien et Mme Grévillers expira deux jours plus tard.

Mais Mme Grévillers avait touché, quelques jours avant sa mort, une somme de 560 frs à la perception de Bouchain ; de plus, elle avait reçu dernièrement le montant d'un petit fermage soit 250 frs.

En visitant la maison, on trouva une ouverture pratiquée dans le mur et fermée par un couvercle de lessiveuse. Le trou communiquait avec une maison voisine, dont les occupants ont une réputation plutôt défavorable.

Il n'en fallait pas davantage pour donner libre cours aux commentaires les moins bienveillants. La gendarmerie s'en est émue et une enquête est ouverte sur les circonstances dans lesquelles l'argent a disparu.

Un homme en état d'ivresse tue son voisin d'un coup de bêche, à Raimbeaucourt

Mercredi matin, deux voisins, Louis Delporte, 70 ans, et Alexandre Lagache, 55 ans, retraités des mines, avaient assisté à un enterrement et, après la cérémonie, avaient consommé plus que de raison.

L'après-midi, une discussion éclata entre eux, puis les deux hommes rentrèrent chez eux. Quelques minutes plus tard, Lagache, armé d'un tisonnier, pénétrait chez Delporte qui avait une bêche et en porta un coup et violent sur la tête de Lagache que celui-ci, le crâne fendu, succomba presque instantanément.

Delporte fut bientôt arrêté et le Parquet de Douai se rendit dans la soirée à Raimbeaucourt. Au cours de la reconstitution du drame, un conflit de la victime voulut porter un coup de couteau à Delporte, mais les gendarmes en empêchèrent le temps.

Delporte, dont l'état d'ivresse ne s'était pas dissipé, a été écroué à la prison de Douai.

LA GRANDE TOMBOLA DE LA PRESSE

PRIX DU BILLET : UN FRANC.

Dernière Heure

Dernières nouvelles sportives

CYCLISME

LES SIX JOURS DE PARIS

Paris, 14 mars. — Classement général des Six Jours, après les sprints de 21 h. : Pélissier-Ledray ; à un tour, 2e Charron-De Paep ; 3e, Bourberon-Mouton ; 4e, Chartier-Aerts ; 5e, Choury-Fabre ; à 2 tours, 6e, Buysse-Deneef ; 7e, Ignolin-Magne ; 8e, Pellenaerts-Walin ; 9e, Limon-Piemontesi ; 10e, Choury-Pesenti ; à 3 tours, 11e, Pelz-Diot ; 12e, Dayen-Lowitzki ; à 4 tours, 13e, Richard-Franck Fuzzo ; 14e, Broccardo-Scott ; 15e, Stocquart-Ulrich.

Dès l'instant où prirent fin les sprints de la soirée, le public présent manifesta à une débourbe de sport : Pélissier, Ledray prirent un moment la tête, mais ne la conservèrent pas longtemps.

A 22 h. 45, l'ordre était : en tête, Aerts-Chartier, Choury-Fabre, Limon-Piemontesi, Boucheron-Mouton, Mignot-Magne, Pfaenberg-Walin, Guerra-De Paep, Dayen-Lemoine et Buysse-Deneef.

FOOTBALL-ASSOCIATION

L'ÉQUIPE DE LA LIGUE DU NORD QUI JOUERA A ORLÉANS CONTRE L'ÉQUIPE DE LA LIGUE DU CENTRE EST FORMÉE

Voici la composition de l'équipe de la Ligue du Nord qui, le 25 mars, ira à Orléans jouer contre une équipe de la Ligue du Centre :

Salson (Boulogne), Ferlicq (Iris-Club Lillois), Dubois (Douai), Boberti (Boulogne), François (Lens), Masnada (Dunkerque-Malo), Théo Dekeyser (Iris), Lefort (Iris), Albert Bendaïs (Dunkerque-Malo), 1re Drez (Dunkerque-Malo), Claes (Iris), Bourlaguette ; Godelle (Douai), Trohen (Boulogne), Pierre Bendaïs (Dunkerque-Malo).

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 14 mars.

Importations, 4.000 : Amérique, balles 21 Brésilien, balles 21 Egyptien, balles 4-5.

Termes	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	10.22	10.20	10.45	10.45
Février	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars	10.13	10.08	10.15	10.15
Avril	—.—	—.—	10.10	10.10
Mai	10.25	10.20	10.24	10.23
Juin	—.—	—.—	10.20	10.20
Juillet	10.35	10.33	10.33	10.34
Août	—.—	—.—	10.40	10.38
Septembre	—.—	—.—	10.46	10.43
Octobre	12.50	12.47	10.51	10.49
Novembre	—.—	—.—	10.57	10.52
Décembre	12.62	12.58	10.60	10.58
Janvier	12.66	12.62	10.60	10.64

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000 ; aux ports du Golfe, 7.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles ; France et Continent, 2.000 ; Japon et Chine, 17.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 77.46 ; sur Bruxelles, 210.75 ; Esp. hors banque, 5 7/8 à 6 1/16 ; Prêt à court, ms. 0 5/8.

New-York : S. Paris, 6.59 ; sur Londres, Câb. transf., 5.00 7/8 ; sur Bruxelles, 33.90.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 2.06 ; mars, 1.93 ; mai, 1.95 ; juillet, 1.99 ; septembre, 1.97 ; décembre, 1.95 ; janvier, 1.91 ; mars, 1.92. — Ventes, 14.000 sacs.

Revue du marché de New-York

New-York, 14 mars. — Bien que la tendance ait été à la fermeté, les spéculateurs aux aguets ont continué à vendre sur la réserve. De légères avances ont été arrachées pendant la plus grande partie de la séance mais elles ont été atténuées. L'intervention des prises de bénéfices a arrêté cette tendance et la cote a terminé avec des changements insignifiants. Les échanges ont porté sur 1.350.000 titres.

A l'ouverture, la cote a été ferme et, bien que l'activité n'ait pas été grande dans la matinée, la tendance est demeurée soutenue. Les ferroviaires ont été très demandés et se sont inscrits en hausse d'une fraction à deux points. De leur côté, les valeurs automobiles, sous la conduite des Chrysler, ont marqué des plus-values de fraction à 1 point.

Au début de l'après-midi, les acheteurs ont continué à s'intéresser aux ferroviaires, services publics, tabacs et valeurs d'aviation. Les milieux bouviers suivent avec le plus grand intérêt les efforts tentés pour régler les divers conflits ouvriers, car on s'attend à ce que le marché se cote bientôt jusqu'à leur règlement, tout en demeurant en qui concerne la menace de lock-out de l'industrie automobile. Les prix ont terminé légèrement au-dessous de leur meilleur, à la suite de l'intervention d'un certain nombre de prises de bénéfices. La clôture a cependant été soutenue.

LES VENTES DE LAINES

A TOURCOING

La dernière journée de la deuxième série de ventes de laines a eu lieu hier, aux Magasins généraux sous le ministère des courtiers assermentés.

A la vente des laines brutes et lavées, et des déchets de peignage qui avait lieu le matin, la compétition fut active et la majeure partie de cette vente fut réalisée à des conditions satisfaisantes.

La vente des blousses qui termina la journée, fut animée, mais on y a ressenti l'abstention de l'élément belge par suite de la grève du textile de Verviers.

Les blousses Lester furent peu demandées, et subirent environ 10 % de baisse ; des Schlemberger accusèrent une baisse de 5 à 10 % ; les Cap, étant les genres particulièrement recherchés.

Les prochaines ventes auront lieu les 17, 18 et 19 mai.

Pour un vol de faisans, deux hommes sont condamnés à cinq ans de prison aux Assises de Saint-Omer

Dans une propriété de Cambain-l'Abbé, près de Saint-Pol-sur-Ternoise, un soir de la nuit du 6 au 7 novembre 1933, une grande volière était pillée et 145 faisans étaient dérobés.

Pour ce fait, deux personnes comparaissaient hier devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais : Henri Lavisse, 31 ans, peintre à Lillers ; Pierre Gaillot, 30 ans, livreur à Hesdin-l'Abbé ; Yvonne Morel, 25 ans, commerçante à Saint-Omer ; Jules Lavisse, 29 ans, ouvrier à Calonne, et Léon Leleu, 30 ans, conducteur de taxi à Ruisy-Ongnies.

Après les débats qui ont duré de 13 h. 30 à 20 h., les trois premières personnes ont été acquittées, le verdict du jury étant négatif. Les deux autres inculpés, Jules Lavisse et Léon Leleu, ont été condamnés chacun à 5 ans de prison.

Aussitôt après la lecture de cette condamnation, des clameurs s'élevèrent dans la salle. C'était la femme de Jules Lavisse qui protestait et il fallut les efforts de trois gendarmes pour l'enlever.

Quant à Jules Lavisse, il leva les bras au ciel et, se tournant vers les jurés, leur dit :

— Qu'avez-vous fait ? Je suis innocent et mon pauvre gosse vient mourir de faim et je suis innocent.

Des gendarmes durent l'emmener de force, ainsi que Léon qui se trouvait à son banc.

Ces incidents ont provoqué une émotion dans le public venu nombreux pour assister aux débats.